

Rénovation de l'habitat

Différents dispositifs sont mis en places afin d'accompagner vos projets en termes d'économies d'énergie.

Vous avez besoin de conseils pour construire, rénover, se chauffer, installer des énergies renouvelables, rafraîchir, et faire des économies d'énergie au quotidien ?

La [Maison de l'Habitant Durable](#) vous apporte des réponses concrètes, pratiques et techniques pour rénover votre logement et réaliser des économies d'énergies.

Elle dispose de documentations actualisées, vous renseigne sur les critères et les démarches pour bénéficier des aides financières et vous conseille sur les matériaux et les équipements les plus performants. Une analyse des devis et propositions techniques des artisans et des entreprises peut également être réalisée avec vous.

Vous pouvez également suivre des ateliers de formations/animations. Le programme est disponible sur le site : <https://www.maisonhabitatdurable-lillemetropole.fr/>

AMELIO+

Vous avez des projets de travaux d'économie d'énergie ou d'adaptation au vieillissement ou au handicap ? La Madeleine fait partie du dispositif [AMELIO+](#), programme gratuit d'accompagnement et d'aide, piloté par la MEL.

Certaines aides ne sont pas cumulables entre elles : votre conseiller EIE ou chargé d'opération Soliha peut vous guider au mieux. [Télécharger la plaquette d'AMELIO+](#)

Vous êtes propriétaire occupant ?

L'accompagnement complet comprend :

- Une visite du logement
- La définition d'un programme de travaux cohérent entre besoin et budget
- L'analyse des devis pour le choix d'une entreprise
- La sollicitation des aides possibles en fonction de votre situation

Pour en bénéficier, vous ne devez pas être au-dessus des plafonds de ressources 2019 de [l'Agence Nationale de l'Habitat](#) :

Nb. de personnes dans le foyer	1	2	3	4	5	Par personne supplémentaire
Revenu fiscal	18 960 €	27 729 €	33 346 €	38 958 €	44 592 €	+ 5617 €

L'aide peut varier de 35% à 50% du montant hors taxe des travaux et hors prime (max. 20 000 €).

Vous êtes locataire du parc privé ?

Les conseillers AMELIO vous aide à :

- Comprendre vos factures
- Solliciter votre propriétaire pour des travaux d'amélioration
- Réaliser et financer des travaux de mise en décence et d'adaptation du logement à la perte d'autonomie

Vous êtes propriétaire bailleur ?

Pour bénéficier des aides de l'ANAH, vous devez :

- Réaliser des travaux d'amélioration du logement
- Vous engager à louer votre bien pendant 9 ans à un ménage dont les revenus répondent aux critères ANAH (avec loyer fixé par convention)

Loyer par m² applicable aux conventions signées en 2019 :

Convention	Zone A bis	Reste de la Zone A	Zone B1	Zone B2	Zone C
À loyer très social	9,35 €	7, 19 €	6, 20 €	5,93 €	5, 51 €
À loyer social	12, 01 €	9, 24 €	7, 96 €	7, 64 €	7, 09 €
À loyer intermédiaire	17, 17 €	12, 75 €	10, 28 €	8, 93 €	8, 93 €

L'aide peut varier de 25% à 35% du montant hors taxe des travaux et hors prime (max. 60 000 €).

Si vous êtes copropriétaire, les conseils vous permettent d'accompagner votre syndic ou conseil syndical à l'élaboration d'un projet qui répond aux besoins de votre immeuble.

Service transition écologique

France

03 20 12 79 75

transition-ecologique@ville-lamadeleine.fr

CONTACTS

[Conseillers Amelio](#) : permanence en Mairie | 03 20 67 67 23 amelio-lillenord@lillemetropole.fr (du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h)

[Maison de l'habitat durable](#) : 7 bis rue Racine - 59 000 Lille | 03 59 00 03 59

rgba(255,255,255,1)

voir aussi

[Faire une demande d'aide municipale \(économie d'énergies et énergies renouvelab...](#)
[Ravalement de façade](#)